

# PHILOSOPHIE DES ÉCOLES DE DEVOIRS





# Préambule

## LES ECOLES DE DEVOIRS (EDD), MILLE LIEUX DE VIE...

C'est souvent par cette expression que l'on présente la diversité et la complexité de notre secteur. Des valeurs, des missions, des priorités nous rassemblent cependant. Ce document « Philosophie du secteur EDD » a pour ambition, en quelques pages, d'en synthétiser les grandes lignes.

Les EDD gardent pour même objectif de proposer à l'enfant et au jeune, un lieu d'accueil, d'écoute et un projet d'accompagnement et de soutien pour construire leur avenir. Elles les accueillent sans aucune discrimination et sont dès lors très accessibles financièrement, voire gratuites. Elles visent l'épanouissement global de l'enfant et mènent des projets qui contribuent à former des jeunes citoyens, actifs et responsables, capables de poser un regard critique sur le monde qui les entoure et d'en comprendre le fonctionnement.

L'enjeu, aujourd'hui, pour ces structures d'accueil est de répondre à la demande sociale toujours plus criante d'enfants en détresse et de familles en souffrance face à un système scolaire et à une société toujours plus inégalitaires. Et cela dépasse bien évidemment le seul soutien aux devoirs.

La Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs propose à chaque membre d'adhérer clairement à ce document « Philosophie des EDD », notamment pour mieux affirmer nos positionnements dans les diverses instances où elle défend le secteur.

# Pourquoi un secteur des EDD ?



Les Ecoles de Devoirs sont nées en Wallonie et à Bruxelles suite à une expérience menée en Italie et qui est racontée par les enfants de Barbiana dans le livre « Lettre à une maîtresse d'école »<sup>1</sup>. Elles se sont développées, dans la foulée de mai 1968, sur la base du constat que l'école ne faisait que reproduire les inégalités sociales. Devant l'absence de réponse de l'école face à ces inégalités, des citoyens et des associations se sont mobilisés.

La première Ecole de Devoirs est apparue à Bruxelles, en 1973, dans le quartier de Cureghem où vivait une population multiculturelle. Par la suite, d'autres initiatives ont rapidement vu le jour dans divers quartiers de Wallonie et de Bruxelles, là où l'on trouve une population socialement et culturellement défavorisée, qu'elle soit immigrée ou non. Les Ecoles de Devoirs sont soit l'émanation de personnes privées qui fondent une A.S.B.L. autour d'un projet d'Ecole de Devoirs, soit un nouveau service offert par des acteurs privés ou publics dans le cadre de nouveaux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics tels que des services sociaux divers, maisons de quartier, maisons de jeunes, aides en milieux ouverts, etc.

Nous recensons à ce jour quelques 340 Ecoles de Devoirs, accueillant quotidiennement environ 16.000 enfants et jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles offrent à tous les enfants un lieu où acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'un parcours scolaire qui ne s'apparente pas à un parcours du combattant, en proposant aux enfants des activités ludiques, culturelles, sportives, coopératives développant leur esprit critique et leur créativité. Il ne s'agit pas de faire l'école après l'école, mais de contribuer à leur éducation et à leur épanouissement. Elles accueillent les enfants sans discrimination, notamment ceux qui connaissent des difficultés sur le plan social, économique et/ou culturel ou face à la maîtrise imparfaite de la langue française par leurs parents.

Pendant plus de 30 ans, ces structures n'ont pas été spécifiquement reconnues ni soutenues financièrement pour leurs activités en tant qu'écoles de devoirs. Conscient de ce manquement et de la nécessité de reconnaître ces structures répondant à un réel besoin d'accueil des enfants pendant leur temps libre, le Parlement de la Communauté française a voté à l'unanimité, le 28/04/2004, un Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Ecoles de Devoirs. Ce Décret leur octroie une existence spécifique et acte que les Ecoles de Devoirs jouent un rôle essentiel et original dans l'accueil des enfants. Elles sont le lien entre le milieu scolaire et le milieu familial des enfants. Ce décret définit les Ecoles de Devoirs comme étant « des structures d'accueil des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans, indépendantes des établissements scolaires et participant à la vie d'une commune, d'un village, d'un quartier ou d'un hameau, qui développent, en dehors des heures scolaires, sur la base d'un projet pédagogique et d'un plan d'action et avec le soutien d'une équipe d'animation qualifiée, un travail pédagogique, éducatif et culturel de soutien et d'accompagnement à la scolarité et à la formation citoyenne. »<sup>2</sup>

---

1. Edition Mercure de France, 1968

2. Extrait de l'exposé des motifs du « Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Ecoles de Devoirs du 28 avril 2004 »

# Les textes fondateurs du secteur



## Le Décret des Ecoles de Devoirs

Le Décret relatif au soutien des Ecoles de Devoirs date de 2004 (modifié régulièrement par la suite pour apporter certaines précisions, notamment en 2007). Il donne les critères de reconnaissance et de subventionnement des EDD mais aussi des Coordinations régionales et de la Fédération.

---

Vous trouverez ce Décret sur notre site : [www.ecolesdedevoirs.be/ressources/ressource-14](http://www.ecolesdedevoirs.be/ressources/ressource-14)



## Le Code de qualité de l'accueil

Le Décret de l'ONE prévoit que nul étranger au milieu familial de l'enfant ne peut organiser l'accueil des enfants de moins de 12 ans de manière régulière sans se conformer au Code de qualité. Celui-ci comprend un ensemble d'articles déterminant des objectifs vers lesquels les structures doivent tendre pour offrir un accueil de qualité pour chacun. Pour nous aider à faire de cette obligation un outil pédagogique, l'ONE a édité une brochure appelée « Quel projet d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans ? ». Au sein de cette brochure, les différents articles du Code sont repris, avec chaque fois une liste de questions permettant d'ouvrir le débat en équipe.

---

Cette brochure est téléchargeable sur le site [www.one.be](http://www.one.be) ou sur notre site [www.ecolesdedevoirs.be/ressources/ressource-38](http://www.ecolesdedevoirs.be/ressources/ressource-38)



## La Convention internationale des Droits de l'Enfant

Parce que les enfants sont plus fragiles que les adultes, les décideurs et les décideuses du monde ont écrit un texte spécialement pour eux : la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant. Les EDD, de par leur identité et leurs missions, sont directement liées à cette Convention et jouent un rôle non-négligeable pour le respect de celle-ci. Voir en particulier l'Article 31.1 (Droit au repos, aux loisirs et au temps libre), l'Article 31.2 (Droit à la participation à la vie culturelle et artistique) et l'Article 28 (Droit à l'éducation sur base de l'égalité).

.....  
Pour plus d'informations, voir le site du Délégué général aux Droits de l'Enfant : [www.dgde.cfwb.be](http://www.dgde.cfwb.be)  
ou le site de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse : [www.oejaj.cfwb.be](http://www.oejaj.cfwb.be)



## Le référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité

Ce document, présenté sous forme de 7 livrets (I Introduction, II Les familles, III Les enfants, IV Vivre ensemble, V Créer des lieux sécurisés et sécurisants, VI Promouvoir la participation des enfants, VII Les professionnels) a été construit au départ des différents regards croisés de professionnels de l'accueil des enfants et d'experts avec, pour objectif, un accueil de qualité de l'enfant, quel que soit ce milieu d'accueil.



## Le Décret « Missions » qui régle les travaux à domicile

Il s'agit du Décret du 24/07/1997 (Missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire OU Décret « Missions ») et plus particulièrement de l'article 78, §4 (explicité dans la Circulaire 108 de mai 2002). Cet article définit la notion de « travaux à domicile » (devoirs, leçons, recherches, préparations). Il stipule que l'enfant doit pouvoir réaliser ses travaux seul, dans un temps limité et que ceux-ci ne doivent pas être cotés. Les travaux, doivent, de plus, porter sur une matière déjà vue en classe. Pas de devoirs en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire (sauf lire et raconter sa journée), une durée maximale de 20 minutes en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaire et 30 minutes en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire.

---

Pour plus de renseignements, Circulaire 108 : [www.galilex.cfwb.be/document/pdf/26710\\_000.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/26710_000.pdf)



D'autres documents sont disponibles sur le site de l'ONE comme la brochure ***Volontaires, acteurs essentiels des Ecoles de Devoirs*** ainsi que ***Mômes en santé : la santé en collectivité pour les enfants de 3 à 18 ans.***

---

Pour plus d'infos : rendez-vous sur le site de l'ONE :

[www.one.be/professionnels/accueil-temps-libre/ecoles-de-devoirs/outils-et-publications/#c5610](http://www.one.be/professionnels/accueil-temps-libre/ecoles-de-devoirs/outils-et-publications/#c5610)

# Les 3 valeurs défendues par le secteur

## L'enfant est au centre des actions et des combats menés par le secteur.

Pour rendre possible l'épanouissement de chaque enfant, ses apprentissages et la construction d'une société plus équitable, les EDD membres de la Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs défendent les 3 valeurs suivantes :



### La citoyenneté = le droit de chacun à la citoyenneté

Le secteur des EDD veut permettre à chacun/e de s'appropriier ses droits et ses devoirs (politiques, culturels, économiques et sociaux) de manière critique pour un changement social, une remise en cause de la société qui va au-delà de son intérêt propre.

Ce droit à la citoyenneté repose sur la solidarité et l'équité que les EDD prônent et tentent de mettre en place ou de renforcer dans la société.



### La solidarité

Pour le secteur des EDD, c'est la volonté d'agir et de réagir tous ensemble, dans un souci d'entraide et dans un but commun, en reconnaissant et en valorisant les compétences de chacun.



### L'équité

Notre société étant toujours une société inégalitaire, les EDD adaptent leurs actions en fonction des besoins de chacun, qui peuvent être différents selon les circonstances de vie, afin que tous aient les outils nécessaires pour être acteurs de leur vie.

# Les 4 missions pour construire l'avenir...

## Développement intellectuel

La FFEDD invite les EDD membres de la Fédération à déployer, pleinement et en transversalité, les 4 missions qui leur sont attribuées et reconnues par Décret et qu'elle interprète en ces mots :

### **Le développement intellectuel de l'enfant**

Cela signifie accompagner l'enfant lors de ses apprentissages et découvertes les plus divers dans un climat de confiance et d'ouverture et ce à l'aide d'outils adaptés : respect du rythme, respect des différentes intelligences, avec des méthodes différentes : jeux, braingym, créativité..., tout en faisant le lien entre les savoirs et la réalité de la vie.

### **Le développement et l'émancipation sociale de l'enfant**

L'émancipation, c'est faire en sorte que l'enfant se sente épanoui, qu'il soit bien dans sa peau et dans la société. Cela suppose d'écouter ses besoins, de lui apprendre à se respecter et à respecter les autres, à s'exprimer et à agir librement de manière critique et autonome. Pour qu'il puisse acquérir confiance en lui et une bonne estime de lui-même, il faut reconnaître l'enfant tel qu'il est et tel qu'il voudrait devenir, l'aider à trouver et à tracer son chemin, lui permettre de comprendre qu'il a une place à prendre dans la société et construire avec lui les outils pour y arriver.

## Émancipation sociale

## Créativité

# La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions

Cela implique de donner à l'enfant des occasions de s'exprimer en développant différents modes d'expression, artistiques ou autres, d'appréhender pratiquement le monde, de découvrir d'autres cultures, de mieux connaître la sienne, en s'ouvrant à ce qui l'entoure et en partageant diverses expériences. Ensuite, favoriser la créativité, c'est aider les enfants à développer des capacités à résoudre des problèmes, à imaginer des alternatives, à réfléchir autrement et librement, à développer leur imagination sans craindre les expériences nouvelles, même farfelues, pour qu'ils deviennent des adultes accomplis, potentiellement aptes à (ré)inventer une nouvelle société.

## L' apprentissage de la citoyenneté et de la participation

C'est donner à l'enfant des outils pour apprendre à opérer des choix, à assumer ses responsabilités, en l'amenant à comprendre les enjeux de la société pour jouer un rôle dans celle-ci et évoluer vers plus d'autonomie. C'est encourager l'enfant à s'exprimer librement et à développer son esprit critique. C'est apprendre à l'enfant à connaître et intégrer ses droits et devoirs. Ceci passe par la construction de repères communs tout en donnant un rôle et une place à chacun, en vue d'amener les enfants à devenir des acteurs de notre société.

## Citoyenneté

# Volontaires et salariés, tous professionnels !

Travailler en EDD requiert de multiples compétences liées à la diversité et à la complexité des situations vécues au quotidien, et ce que l'on soit un animateur salarié ou volontaire. Vous trouverez sur les pages qui suivent la **posture professionnelle** que chaque intervenant doit pouvoir adopter quand il travaille dans une EDD.

Il semble important également de préciser ce que l'on entend par...

**Enfant :** Pour les Ecoles de Devoirs, un enfant est un être à part entière empreint d'une origine, d'une histoire et d'une personnalité respectables, quel que soit son comportement. C'est aussi un être animé de besoins. Outre les besoins primaires, un enfant a besoin de jouer, de (se) questionner pour comprendre, de bouger, d'expérimenter, d'apprendre les codes sociaux organisant les relations de l'endroit où il se trouve, de se reposer, d'être en lien, d'être épaulé, ... Nous lui conférons donc toujours le droit à l'erreur et l'inscrivons dans un contexte où toutes les fautes commises deviennent de formidables occasions d'apprentissage.

**Famille :** Une famille est un fait culturel et non naturel, un groupe social qui prend des formes variables et complexes, plus ou moins élargies, selon les différents systèmes de parenté (nucléaire, élargie, recomposée, monoparentale, ...). Toute famille, quelle qu'elle soit (ses membres, ses ressources, son environnement, son histoire, son fonctionnement) fabrique son propre capital culturel, riche de tout ce qui se fait, se dit, se pense, se croit en son sein.

# Posture professionnelle

- Agir avec bienveillance, non-jugement, respecter l'autre (enfants, parents, animateurs..) dans son individualité et développer des pratiques d'inclusion de tous
- Considérer enfants, familles et professionnel(le)s comme porteurs de compétences et de valeurs
- Promouvoir la participation des enfants, des familles et des professionnel(le)s tout en reconnaissant et respectant la spécificité de leurs positions respectives
- Communiquer de façon constructive et adaptée au partenaire présent (enfant, parent, collègue,...)
- Prendre du recul et se remettre en question par rapport à ce qui est vécu avec les différents partenaires
- Respecter la déontologie, le secret professionnel et le secret partagé
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet d'accueil de l'EDD
- Comprendre l'environnement dans lequel l'action s'inscrit
- Travailler dans le respect du Code de qualité
- Connaître et véhiculer les valeurs du secteur et de l'institution et travailler en cohérence avec celles-ci.



# L'enfant

- Valoriser et encourager l'enfant, qui doit être au centre des priorités
- Être bienveillant, à l'écoute tout en mettant un cadre qui est garant de la sécurité physique et psychologique de l'enfant
- Pouvoir observer l'enfant, s'adapter à ses besoins et à ses rythmes
- Aménager un espace approprié, sécurisé permettant une liberté de mouvement

OBJECTION !



- Favoriser l'autonomie soutenue (avec l'aide ou non d'un adulte)
- Permettre aux enfants de participer aux décisions et actions qui les concernent

$1+1+ \dots 1/2 ?!$



- Favoriser l'expression et la créativité de l'enfant
- Favoriser l'entraide entre pairs
- Faire des liens entre les apprentissages scolaires et la vie
- Proposer un cadre de vie avec différentes propositions d'activités / d'animation
- L'animateur doit respecter les règles établies par l'institution et en être le garant auprès des enfants



# Les familles

- Aller à la rencontre des familles et apprendre à les connaître afin de travailler en étroite collaboration avec elles
- Etablir et consolider une relation de confiance / Faire en sorte que chaque famille se sente la bienvenue dès les premiers contacts





# Les écoles

- Faire connaître le Décret EDD et le projet d'accueil de l'EDD
- Identifier, reconnaître les rôles de chacun et préciser les limites et les actions de chacun

VOILÀ LES OUTILS !  
INUTILE DE PRÉCISER  
QUE VOUS NE M'AVEZ  
JAMAIS VU ...

MERCI, AGENT «E DOUBLE D» !





- Préserver son autonomie associative
- Tendre à l'établissement de relations positives et constructives avec les écoles et cela sans contraintes décrétales



# Les collègues

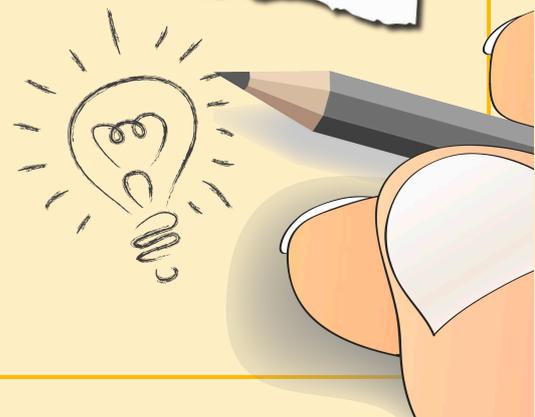
- Faire connaître à toute l'équipe les principes pédagogiques du Décret EDD et du Code de qualité de l'ONE
- Reconnaître les compétences de chacun, les respecter, les mobiliser et ainsi donner une place à chacun
- Bien connaître sa structure, les projets et le rôle de chacun
- Être solidaire





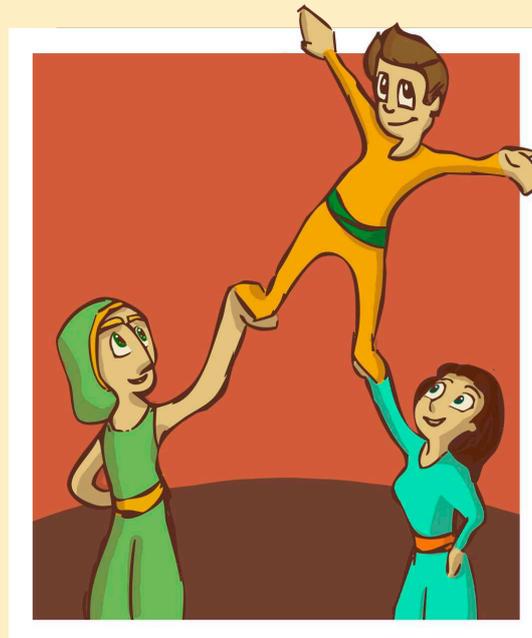
- Garantir le respect du projet d'accueil de manière cohérente en équipe (règles et sanctions, ...)
- Bien communiquer et être à l'écoute de ses collègues. S'assurer de bien faire circuler les informations en intra et extra-muros

- Préparer les différents temps d'animation en se fixant des objectifs, des indicateurs de réussite, en évaluant et en réajustant
- Pouvoir se remettre en question, continuer à se former. Prévoir des retours sur les formations en équipe et encourager les initiatives de changement.



# Les partenaires

- Faire connaître le Décret EDD et le projet d'accueil de l'EDD
- Travailler en complémentarité en étant attentif à respecter les rôles, missions de chacun
- Partager et mettre en commun les outils, les ressources (partage mutuel)







Brochure réalisée par la Fédération Francophone et  
les Coordinations régionales des Ecoles de Devoirs.

**[www.ecolesdedevoirs.be](http://www.ecolesdedevoirs.be)**

Editeur responsable :

**Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs**

Place Saint Christophe, 8 (2e étage)

4000 Liège

04/222.99.38 - [info@ffedd.be](mailto:info@ffedd.be)

Brochure éditée en 2017.